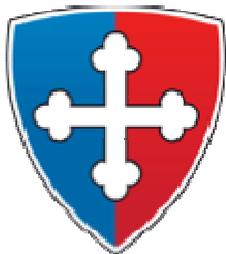


Règlement communal sur le stationnement des véhicules sur la voie publique

Municipalité de Saint-Maurice



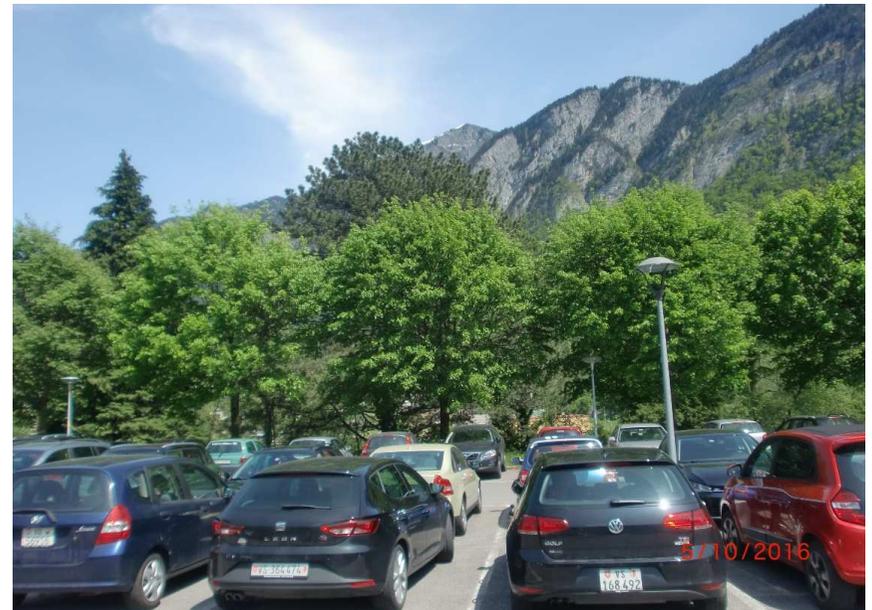
Problématique

Etroitement liée au développement touristique et économique de la ville

Le rêve : trouver une place facilement



La réalité : chercher patiemment



Analyse

C'est suite à une masse d'oppositions suscitées par la mise à l'enquête publique d'horodateurs que la Municipalité a confié au bureau **CITEC Ingénieurs et Conseils SA** l'analyse de la politique de stationnement.

- volontairement portée sur le **centre-ville** ;
- enquête approfondie de la réalité du terrain et des **besoins** en places de parc à court et moyen termes ;
- relevés de l'**occupation** des places de parc et la **rotation** des véhicules stationnés.

Constatations

- **600 places** publiques ont été étudiées ;
- Certaines zones sont **saturées** au centre-ville :

Av. des Terreaux - Ch. des Condémines - Rue J-H Barman

- Il existe des **zones blanches limitées à 10h** au centre-ville proche des commerces.

But du règlement

Optimiser l'offre en places de stationnement

- Tenir compte des besoins du trafic en général ;
- Faciliter la recherche d'une place de stationnement ;
- Gérer les parkings de façon efficace et économique ;
- Préserver l'attrait du centre-ville.

Illustration

Rue JH Barman, mardi 10 mai 2016, 15h00

Places payantes

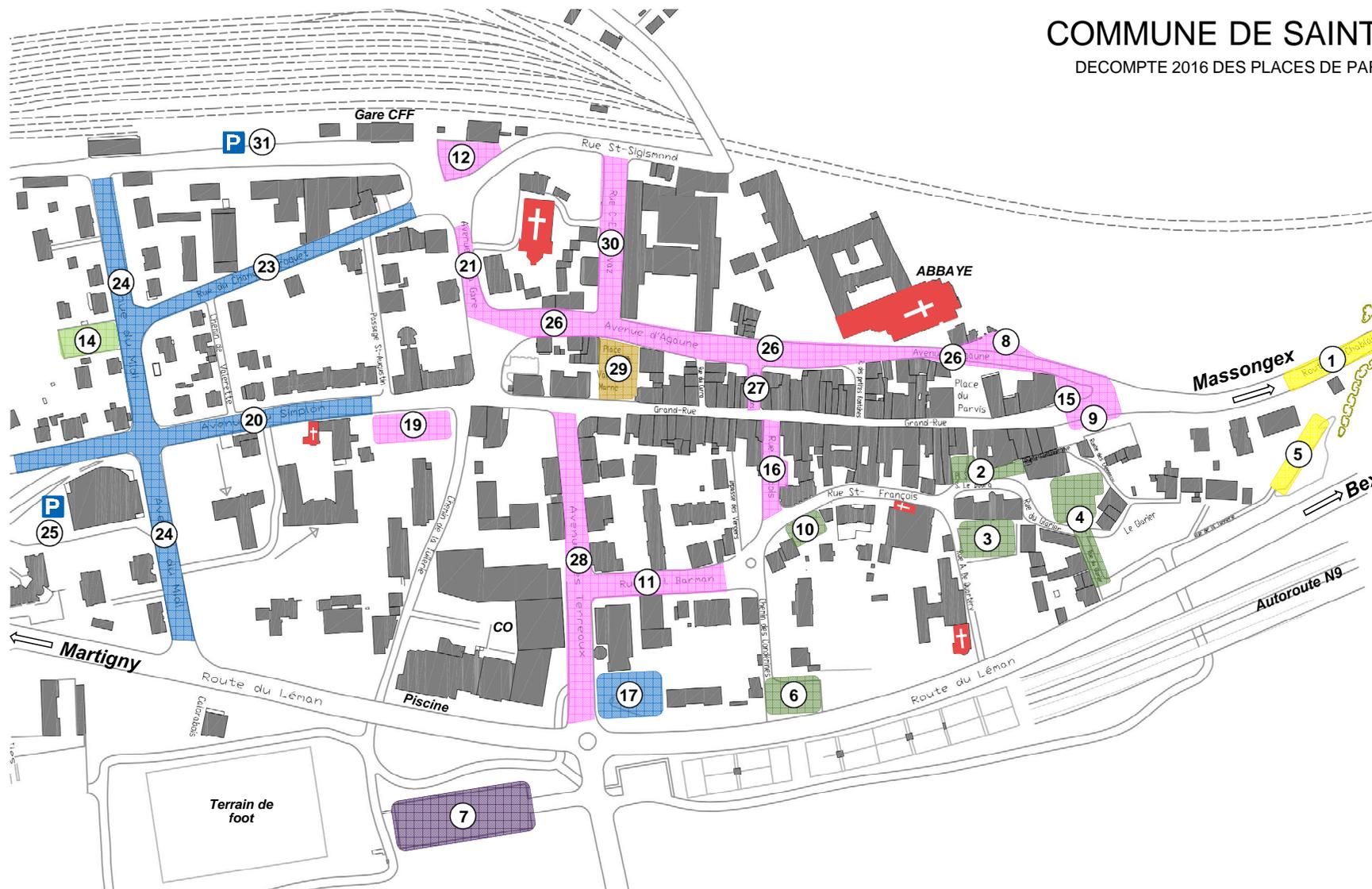


Places gratuites



Plan des parkings

COMMUNE DE SAINT-MAURICE DECOMPTE 2016 DES PLACES DE PARC AU CENTRE VILLE



Zone A1	
8	Place Panisset 7 Pl.
9	Place Keller 5 Pl.
11	Rue J-H. Barman 20 Pl.
12	Place de la Gare Nord 9 Pl.
15	Grand-Rue 13 Pl.
16	Rue F. Dubois 22 Pl.
19	Place Saint-Jacques 13 Pl.
21	Avenue de la Gare 7 Pl.
26	Avenue d'Agaune 55 Pl.
27	Rue Ch-L de Bons 3 Pl.
28	Avenue des Terreaux 38 Pl.
30	Rue C-E. de Rivaz 11 Pl.

Zone A2	
29	Parking Val de Marne 27 Pl.

Zone B1	
2	Place Saint-Marie 18 Pl.
3	Lavigerie 27 Pl.
4	Glarier 33 Pl.
6	Condémines 39 Pl.
10	Rue Saint-François 7 Pl.
14	Place du midi 43 Pl.

Zone B2	
1	Château 29 Pl.
5	Place petite Californie 15 Pl.

Zone B3	
7	Autoroute 121 Pl.

Zone C	
17	Terreaux / Coop 35 Pl.
20	Avenue du Simplon 24 Pl.
23	Rue Chanoine Broquet 21 Pl.
24	Avenue du midi 39 Pl.

Zone hors règlement P	
25	Parc Migros 42 Pl.
31	Place de la Gare Sud 64 Pl.

Total de Places : 787 Pl.

Zones d'affectation

A proximité des commerces et des centres d'intérêt



Favoriser un taux de rotation élevé

Tarifs proposés	
gratuité	30 minutes
1ère heure	50 ct.
2ème heure	1.-
3ème heure	2.-
4ème heure	3.-
heures suivantes	-
tarif nocturne	-
heures payantes	08h00-12h00 13h30-19h00
vignette domicilié	-
vignette non-domicilié	-

A1

Première ½ heure gratuite

Durée de stationnement limitée à 4 heures maximum

Tarif exponentiel dès la première heure

Pas de vignette

Gratuité entre 12h00 et 13h30 ainsi qu'entre 19h00 et 8h00

Zones d'affectation

A proximité des commerces et des centres d'intérêt (parkings enterrés)



Favoriser un taux de rotation élevé

Tarifs proposés	
gratuité	30 minutes
1ère heure	50 ct.
2ème heure	1.-
3ème heure	2.-
4ème heure	3.-
heures suivantes	-
tarif nocturne	50 ct. de 19h00 à 8h00
heures payantes	-
vignette domicilié	45.-/mois ou 450.-/an
vignette non-domicilié	-

A2

Première ½ heure gratuite

Durée de stationnement limitée à 4 heures maximum **en journée**

Tarif exponentiel dès la première heure

Tarif spécial entre 19h00 et 8h00

Vignettes «domicilié» possibles pour la période entre 17h00 et 8h00

Zones d'affectation

Stationnement longue durée à proximité du centre-ville



Répondre à la demande de stationnement longue durée

Tarifs proposés	
gratuité	1 heure
1ère heure	1.-
2ème heure	1.-
3ème heure	1.-
4ème heure	1.-
heures suivantes	2.-
tarif nocturne	
heures payantes	8h00-12h00 13h30-19h00
vignette domicilié	35.-/mois ou 350.-/an
vignette non-domicilié	60.-/mois ou 600.-/an

B1

Première heure gratuite

Durée de stationnement **non limitée**

Tarif exponentiel dès la **quatrième** heure

Gratuité du stationnement entre 12h00 et 13h30 et entre 19h00 et 8h00

Vignettes possibles

Zones d'affectation

Stationnement longue durée à proximité du centre-ville



**Favoriser les occupants occasionnels
(touristes, visiteurs d'institutions, etc.)**

Tarifs proposés	
gratuité	2 heures
1ère heure	1.-
2ème heure	1.-
3ème heure	1.-
4ème heure	1.-
heures suivantes	2.-
tarif nocturne	
heures payantes	8h00-12h00 13h30-19h00
vignette domicilié	
vignette non-domicilié	

B2

Deux heures gratuites

Durée de stationnement non limitée

Tarif supérieur dès la quatrième heure

Gratuité du stationnement entre 12h00 et 13h30 et entre 19h00 et 8h00

Pas de vignettes

Zones d'affectation

Permettre un stationnement gratuit de plus longue durée



Favoriser les résidents et les travailleurs

Tarifs proposés	
gratuité	2 heures
1ère heure	1.-
2ème heure	1.-
3ème heure	2.-
4ème heure	2.-
heures suivantes	3.-
tarif nocturne	
heures payantes	
vignette domicilié	35.-/mois ou 350.-/an
vignette non-domicilié	60.-/mois ou 600.-/an

B3

Deux heures gratuites

Durée de stationnement non limitée

Tarif supérieur dès la cinquième heure

Vignettes possibles

Zones d'affectation

C

Zone dévolue à la **zone bleue**

Favoriser les riverains

Tarifs proposés	
vignette domicilié	25.-/mois ou 250.-/an
vignette non-domicilié	35.-/mois ou 350.-/an

C

Vignettes possibles

D

Zone hors règlement



D

Stationnement limité à 48 heures au maximum

Conclusion

- Les problèmes de stationnement focalisent l'attention du **citoyen** ;
- Le stationnement a **un coût pour la communauté agaunoise** (entretien, marquage, etc.) dont l'utilisateur de place gratuite sans limite de temps n'a pas conscience et auquel il ne participe pas ;
- Les mesures préconisées sont **supportables** pour l'utilisateur ;
- **L'accroissement des moyens de transports privés** étant en constante augmentation, une politique de stationnement claire et cohérente nous permettra d'envisager l'avenir sereinement.

Merci de votre attention

